

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre – Législature 2018-2022
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). La LOJV prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés six mois après le début de la législature politique pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants leur est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre, faisant suite à l'élection de Madame Aurélia Rappo comme juge titulaire à ce tribunal au mois de janvier 2018.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 3 octobre 2018 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. MM. Jean-François Chapuisat et Yvan Luccarini étaient excusés pour cette séance.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par de ses quatre experts indépendants : MM. Olivier Feymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

3. Travail de la Commission de présentation

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) à trois reprises. Les deux premières recherches en janvier-février 2018 et en mai-juin 2018 n'ont pas permis de trouver la personne idoine. La troisième et dernière mise au concours a été lancée le vendredi 24 août 2018, non seulement dans la FAO, mais également dans le cahier « Emploi » du Temps et au sein des facultés de droit des universités romandes de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 22 septembre 2018, cinq personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations, leurs connaissances de l'environnement et leur vision de la justice ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal neutre a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les trente minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu, à l'unanimité, un préavis unanimement positif pour un candidat qui possède une expérience des tribunaux et les experts le voient jouer un rôle au sein de la magistrature vaudoise.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont suivi le préavis unanimement positif formulé par les experts pour la personne suivante :

- M. Denis Tappy

Quant aux autres candidats, la commission a également suivi le préavis unanimement négatif formulé par les experts. Après avoir été informés de la nature de leur préavis par le président, ceux-ci ont retiré leur candidature par voie écrite.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Denis Tappy comme juge suppléant au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent les consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 22 octobre 2018.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin